

## Communiqué de presse

9 juin 2017

Leberngasse 9  
Case postale  
4601 Olten

Téléphone 062 206 06 16  
Téléfax 062 206 06 07

kontakt@egw-ccl.ch  
www.egw-ccl.ch

### **Assemblée générale de la Centrale d'émission CCL Une activité pleine de succès au service des coopératives d'habitation**

**En 2016, la Centrale d'émission pour la construction de logements CCL a lancé deux émissions sur le marché des capitaux et a ainsi prélevé près de 380 millions de francs pour financer à des conditions avantageuses des logements d'utilité publique. Durant la même année, 42 coopératives ont remboursé à temps et intégralement leur part à trois emprunts arrivant à échéance, pour un montant total de 190 millions de francs. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement en 2003, la CCL n'a jamais dû recourir au cautionnement de la Confédération.**

Les prêts en cours de la CCL ont atteint le montant global de 3,1 milliards; pour la gestion de ces emprunts jusqu'à leur échéance, des provisions suffisantes ont été constituées.

#### **Une grande sécurité**

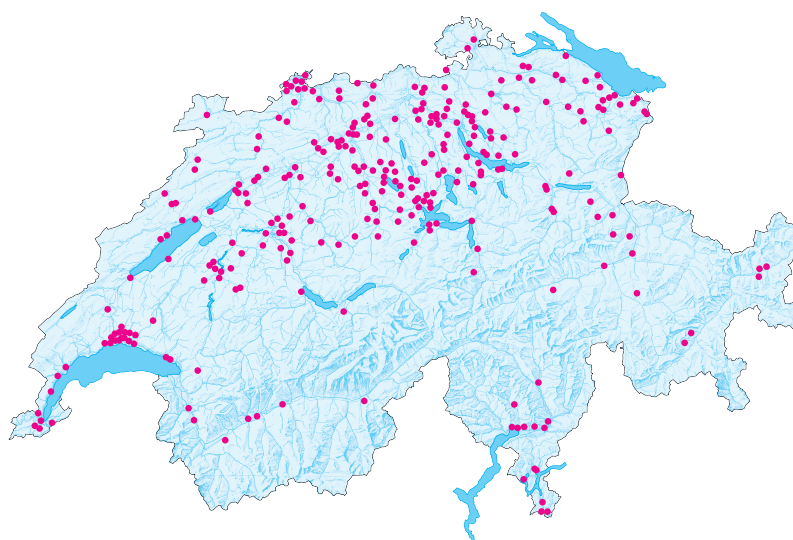
La solvabilité de tous les maîtres d'ouvrages participant aux emprunts fait régulièrement l'objet d'un examen par une société fiduciaire indépendante; en 2016, 90% au bas mot de ces emprunteurs ont obtenu le rating 1 ou 2 et, par conséquent, une bonne, voire très bonne note. De plus, l'état des constructions et la situation au plan de la location des objets grevés sont contrôlés périodiquement. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le logement LOG en 2003, il n'a jamais été nécessaire de recourir à la caution de la Confédération. Les coopératives participant aux emprunts ont en 2016, comme pendant les années précédentes, versé à temps et sans exception les tranches d'intérêt trimestrielles et intégralement remboursé les parts d'emprunt arrivant à échéance.

#### **32'069 logements**

La CCL finance partiellement par des parts d'emprunt 32'069 logements en tout (année précédente: 30'314). 352 maîtres d'ouvrage peuvent ainsi garantir des loyers avantageux sur le long terme; les deux emprunts lancés en 2016 ont une durée respective de 15 et 20 ans. La CCL accorde – contrairement aux banques - le même taux d'intérêt, aux petits comme aux grands maîtres d'ouvrage des logements - ce taux se situant à l'heure actuelle jusqu'à deux points de pourcentage au-dessous des taux comparables des hypothèques fixes.

### Objets traités par l'assemblée générale

La CCL est elle-même organisée sous la forme d'une coopérative et a été en mesure une nouvelle fois, lors de l'assemblée générale du 8 juin à Olten, de clôturer l'exercice annuel sur un résultat très réjouissant. Le bénéfice total de l'année 2016, soit 1'825'129 francs, sera reporté à compte nouveau. L'AG a approuvé le rapport annuel et a donné décharge au comité ainsi qu'à tous les autres agents de la CCL. Elle a élu **Hanspeter Käppeli** (Lucerne) à titre de nouveau membre du comité; il reprend ainsi le mandat de son prédécesseur en tant que directeur de "Wohnen Schweiz", Ruedi Baranzelli. L'assemblée a également pris congé de Willy Küng (Zurich) en le remerciant vivement de son engagement pendant de longues années en qualité de membre du comité.



• Communes d'implantation des constructions

Dans 307 communes suisses, il existe des quartiers d'habitat d'utilité publique qui, grâce au cautionnement de la Confédération, sont financés avantageusement à long terme (état au 31.12.2016).

Sur [www.egw-ccl.ch](http://www.egw-ccl.ch), vous trouverez le rapport annuel 2016 ainsi que des données et graphiques actuels portant sur l'activité de la CCL. Si vous avez **d'autres questions** au sujet de ce communiqué de presse ou de la CCL en général, veuillez-vous adresser à **M. Guido Gervasoni, directeur de la CCL, 062 206 06 16.**